

RÉSULTATS DES ENQUÊTES

ENQUÊTE EN MÉDECINE NUCLÉAIRE

En 2009, nous avons amorcé une enquête auprès des technologues en médecine nucléaire membres de l'APTS. Les objectifs principaux étaient de vérifier le nombre de postes vacants, le nombre d'heures supplémentaires accomplies et un aperçu des délais d'attente dans ce secteur d'activité.

RÉSULTATS

La très grande majorité des technologues ont répondu à l'enquête. Ils proviennent de 28 établissements situés dans 14 régions du Québec.

L'enquête a révélé que 36 postes étaient vacants, et ce, dans une très grande majorité des cas depuis plus de 90 jours. Ils correspondent à 10,7 % des postes de technologue en médecine nucléaire du réseau de la santé et des services sociaux.

Les technologues de 13 établissements effectuent des heures supplémentaires pour différentes raisons : répondre à des urgences, assurer la garde de fin de semaine ou par manque d'effectifs en période estivale, réduire les listes d'attente, terminer les cas de la journée ou lors d'arrivée de nouveaux appareils.

Dans plusieurs régions, les délais et les listes d'attente sont importants et variables selon le type d'examen, soit de 140 à 700 patients en attente pour une période de trois à douze mois.

CONCLUSION

Les données recueillies ont été transmises au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de démontrer la pénurie de main-d'œuvre pour les titres d'emploi de technologue en médecine nucléaire et technicienne et technicien en électrophysiologie médicale. Nous demeurons en attente de rencontres avec le MSSS.

ENQUÊTE EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE

Les objectifs de cette enquête étaient de faire l'état des postes vacants, des heures supplémentaires effectuées et des délais d'attente.

RÉSULTATS

Nous avons reçu des réponses de la part de membres travaillant dans 28 établissements situés dans 13 régions du Québec.

Plus de 20 postes sont vacants depuis plus de 90 jours. Certains employeurs n'affichent même pas les postes vacants sachant qu'il n'y aura aucune candidature.

Dans la très grande majorité des établissements, les techniciennes et techniciens effectuent régulièrement des heures supplémentaires. D'ailleurs, dans plus d'une dizaine d'établissements, elles sont obligatoires.

En moyenne, les délais d'attente varient de quatre à six mois, mais ils vont jusqu'à 19 mois pour des échographies cardiaques et jusqu'à 27 mois pour des électromyographies.

Nous avons constaté que certaines tâches qui relèvent normalement des techniciennes et techniciens en électrophysiologie médicale sont effectuées de plus en plus par des préposés aux bénéficiaires.

PROMOTION DES PROFESSIONS

À la suite du succès qu'a connu la campagne promotionnelle du regroupement Diagnostic, tel qu'en font foi les résultats du sondage de l'été dernier, voici maintenant le moment de promouvoir les professions du regroupement Réadaptation.

À cet effet, des outils ont récemment été envoyés dans les établissements où travaillent des audiologistes, orthophonistes, ergothérapeutes, orthoptistes, physiothérapeutes, thérapeutes en réadaptation physique, spécialistes en réadaptation en déficience visuelle, spécialistes en orientation et en mobilité et techniciennes et techniciens en orthèse/prothèse.

Nous vous encourageons à utiliser ces outils afin de faire connaître votre profession auprès de vos clientèles. Ces outils peuvent également être utilisés pour différentes activités de promotion auprès de la population. Votre collaboration permettra au grand public d'avoir une meilleure connaissance, donc une meilleure appréciation de votre rôle.



Nous tenons à remercier chaleureusement les membres qui ont participé à la rédaction du matériel. Nous espérons que cette nouvelle campagne connaîtra un franc succès!

Les professions de diététiste-nutritionniste et de technicienne et technicien en diététique, soit celles du regroupement Nutrition, seront les prochaines à être promues.

TABLE DE CONSULTATION SUR L'ANALYSE DES ACTIVITÉS DES TITRES D'EMPLOI DE TECHNICIENNE ET DE TECHNICIEN

PROJET DE LOI 21

Cette table de consultation regroupe des représentants de syndicats, dont l'APTS, d'associations d'employeurs, d'associations professionnelles, d'ordres professionnels, du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère de la Famille et des Aînés. Ces travaux sont pilotés par deux coprésidents nommés par l'Office des professions du Québec. Ils ont débuté en septembre 2009 et devraient se terminer le 31 décembre 2010.

Les membres de cette table ont pour mandat d'effectuer l'analyse des activités des techniciennes et techniciens en travail social ou en assistance sociale (TTS, TAS), des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée (TES). Ils doivent dresser un portrait le plus fidèle possible des tâches de ces personnes dans leurs divers milieux de travail en conformité avec les compétences acquises lors de leur formation et en lien avec les activités réservées déterminées par la nouvelle loi¹.

Ils doivent démontrer que ces intervenantes et intervenants effectuent réellement les activités réservées et qu'ils ont la formation et les compétences nécessaires pour les accomplir. Les membres de cette table ont été divisés en différents groupes de travail reliés au programme de formation (analyse des compétences académiques) ou aux professions concernées (analyse des activités dans les différents milieux de travail) des techniciennes et techniciens exclus du projet de loi 21 (TTS ou TAS et TES). L'échéancier des travaux est le suivant :

- » **Septembre à décembre 2009** : analyse des programmes d'études et des activités réalisées au travail par les techniciennes et techniciens en regard avec les activités réservées dans la loi;

- » **Février à juin 2010** : établissement de la concordance entre les compétences acquises durant la formation et les activités effectuées au travail, toujours en fonction des activités réservées dans la loi;
- » **Juillet à septembre 2010** : préparation d'une synthèse des travaux et rédaction de recommandations par les coprésidents. En septembre 2010, présentation aux membres de la table afin de recevoir leurs commentaires;
- » **Octobre à décembre 2010** : rédaction finale du rapport par les coprésidents et diffusion aux autorités gouvernementales.

Les fruits de la réflexion et des recherches de cette table permettront aux autorités gouvernementales d'orienter leurs décisions concernant :

- » les fonctions dévolues aux techniciennes et techniciens;
- » la possibilité pour ceux-ci d'exercer certaines des activités réservées dans la loi; et
- » la pertinence d'encadrer ces personnes au sein du système professionnel.

L'APTS participe aux travaux de différentes tables de consultation mises en place par l'Office des professions. Des enquêtes sur les tâches ont été effectuées auprès des TES et des TTS ou TAS en vue de préparer les dossiers de présentation. Soyez assurés que l'APTS s'investit avec détermination afin de défendre vos intérêts professionnels. Nous vous tiendrons au courant de l'avancement des travaux.

¹ Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (2009, chapitre 28), adoptée le 18 juin 2009

ARRIVÉES ET DÉPARTS

Nous souhaitons la bienvenue à Marielle Tardif, coordonnatrice PMO et organisation du travail, et Linda Doucet, secrétaire, qui se joignent à l'équipe du secteur des Regroupements professionnels.

Nous remercions Édith Demers, conseillère syndicale, et Catherine Mas, secrétaire, pour leur travail effectué au sein de notre équipe.



Ce document est imprimé sur du papier recyclé à 100 %.

Siège social :

1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 1050, Longueuil, Qc, J4K 5G4
Tél. : 450 670-2411 ou 1 866 521-2411, Téléc. : 450 679-0107

Bureau de Québec :

1305, boul. Lebourgneuf, bureau 200, Québec, Qc, G2K 2E4
Tél. : 418 622-2541 ou 1 800 463-4617, Téléc. : 418 622-0274

info@aptsq.com
www.aptsq.com